

Tarifs applicables au 01/01/2024

TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 5 000€ fixe TTC + 5% du prix de vente.

Honoraires vente parking : Forfait de 2 000€ fixe TTC

Les honoraires prévus du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur offerte
- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :
 - Part bailleur : 12€ TTC/m²
 - Part Locataire : 12€ TTC/m²
- Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :
 - Part bailleur : 3€ TTC/m²
 - Part Locataire : 3€ TTC/m²

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 6,5% TTC du loyer hors assurance / 5% TTC si mise en location incluse

Garantie Loyers Impayés : 2,5% TTC (peut varier selon l'organisme partenaire)

Aide à la déclaration de revenus fonciers : 50,00€/an (optionnel)

